

2JTP

Société à responsabilité limitée au capital de 1500 euros

Siège social : 1 Rue du Crinquet - 62260 AMETTES

909 226 201 RCS ARRAS

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Jeremy FILBIEN,

Demeurant 1 Rue du Crinquet 62260 AMETTES.

Gérant et associé unique de la Société 2JTP,

A pris les décisions suivantes :

Première décision – Augmentation du capital social par incorporation de réserves

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 8500 euros pour le porter à 10000 euros par prélèvement sur les autres réserves. Cette augmentation de capital est réalisée par augmentation de la valeur nominale des 100 parts composant le capital social de 15 euros chacune à 100 euros chacune.

Deuxième Décision – Modification de l'article 9 des statuts

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts dans la rédaction suivante :

« ARTICLE 9- CAPITAL SOCIAL-REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000 €).

Il est divisé en cent parts de cent euros chacune, numérotées de 1 à 100 inclus, intégralement attribuées à l'associé unique. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

JF

Troisième Décision - Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique

Monsieur Jeremy FILBIEN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name of the sole associate.

JF